

Informations pratiques

La déchetterie d'Envermeu est équipée d'une borne d'accès, des badges compatibles sont distribués.

Cette borne a pour but de contrôler le nombre d'accès autorisés à la déchetterie par foyer et de réguler le nombre de véhicules présents simultanément sur le site.

L'objectif est d'offrir à chacun un accueil optimal et sécurisé.

La carte permet un accès gratuit pour les particuliers dans la limite de 12 passages par an sauf pour les déchets verts (40 par an), dans un apport maximum de 3 m³.

Vous déménagez ?

Pensez à nous signaler tout changement de domicile.

Si vous déménagez hors de la Communauté de communes Falaises du Talou*, merci de retourner la carte à votre mairie.

* Les habitants des communes de Freulleville, Ricarville-du-Val et Saint-Vaast-d'Equieville doivent se rendre à la déchetterie des Grandes Ventes.

Les habitants des communes de Canehan, Petit Caux, Saint-Martin-le-Gaillard et Touffreville-sur-Eu doivent se rendre à la déchetterie de Petit Caux (Saint-Martin-en-Campagne).

Contact :

Communauté de communes Falaises du Talou

Tél. : 02 35 04 85 10

dechets@falaisedulalou.fr

www.falaisedulalou.fr

Téléphone de la déchetterie : 02 35 83 29 20

Déchets acceptés



Consignes de sécurité

- Vitesse limitée à 10 km/h sur le site.
- Interdit à tout véhicule d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Les apports de plus de 3 m³ sont interdits.
- Accès aux quais interdits aux mineurs même accompagnés.
- Interdit de récupérer dans les bennes.
- Interdit à tout animal même tenu en laisse.
- Interdit de déposer des déchets à proximité du site.
- Les apports de déchets contenant de l'amiante se font uniquement sur rendez-vous le samedi matin entre 09h00 et 09h30 (voir dans la case contact le numéro de la déchetterie pour prendre rendez-vous avec le gardien).

La Communauté de communes Falaises du Talou dégage toute responsabilité en cas d'accident engendré par le non-respect des règles fixées.